



Rapport du séminaire sur les partenariats de cours d'eau

Vendredi 3 juillet 2026, Haus vun der Natur (Kockelscheuer)

L'objectif principal de ce séminaire a été de renforcer l'efficacité de la coopération entre les Partenariats de cours d'eau (PCE), le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (MECB) et l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) et progresser de manière constructive.

En synthèse, le séminaire a mis en évidence une convergence de fond — tous les acteurs partagent la même ambition d'améliorer la qualité des eaux — mais des divergences méthodologiques persistent quant au degré d'autonomie des PCE et au rôle de l'administration. La réforme de la loi sur l'eau et la révision conjointe des conventions devraient apporter les clarifications nécessaires pour transformer cette dynamique en actions concrètes sur le terrain.

Objectifs du séminaire

Le séminaire visait à renforcer la coopération entre les PCE, le MECB et l'AGE autour de trois axes : **faire le point** sur le cadre juridique lié au renouvellement des conventions, **analyser** les besoins et attentes des PCE en identifiant les lacunes et contraintes, et **co-construire** des priorités communes pour accélérer la mise en œuvre du programme de mesures du Plan de gestion (PDG) et de la Directive-Cadre sur l'eau (DCE).

Contexte

Les PCE, dont les premiers ont été créés il y a 25 ans (Attert et Öewersauer, 2001), ont pour mission de renforcer la sensibilisation autour de l'eau et la participation des acteurs locaux pour accélérer les objectifs du PDG. Ils agissent comme pivot entre l'administration et les acteurs locaux (communes, acteurs privés). Les PCE font face à de nombreux défis : budgets limités, procédures administratives complexes, accès au foncier privé, manque de fonds pour le personnel, influence des secteurs agricole et industriel, et une répartition des responsabilités jugée peu claire. Une tension centrale existe entre l'approche *bottom-up* revendiquée par les PCE et les attentes du MECB et de l'AGE d'une mise en œuvre structurée des mesures du PDG.

1re partie — Storytelling « 25 ans déjà »

Un tour de table a permis à chaque participant de partager une anecdote marquante. Parmi les moments forts : la création d'une valise pédagogique pour évaluer la qualité des eaux (PCE Chiers), la campagne « Sans pesticides » lancée dès 2007 qui a conduit à une réduction de 90 % de l'usage de pesticides dans les communes (PCE Attert), le « Big Jump » européen organisé à plusieurs reprises au Luxembourg (PCE Syr), des projets de re-naturation ambitieux comme celui de la Syr à Obersyren (PCE Syr avec la Fondation Hëllef fir d'Natur), et l'assainissement de l'Alzette à Schiffflange ayant transformé une eau de mauvaise qualité en eau claire (PCE Alzette).

Ces récits illustrent l'engagement durable des acteurs et montrent que des résultats concrets sont possibles grâce à la collaboration entre communes, État et partenaires.

2e partie — Cadrage AGE/MECB

La présentation du MECB a porté sur le contexte actuel : révision du 3e Plan de gestion, *structured dialogue* avec la Commission européenne, et travaux du *Renaturierungsdësch*. Ce dernier a identifié des préconisations concrètes : clarification des rôles, amélioration de la collaboration, mobilisation du foncier par de nouvelles incitations financières (emphytéose), simplification des procédures et renforcement de l'information du public. Le cadre juridique et financier sera adapté : la loi sur l'eau doit être modifiée pour clarifier les missions des PCE, intégrer des indicateurs de réussite et mettre en place un nouveau système de financement via le Fonds pour la gestion de l'eau. Les conventions seront uniformisées (durée de 5 ans, cofinancement étatique pouvant atteindre 100 % des salaires des gestionnaires, comité de coordination national). Les PCE ont insisté sur le caractère *bottom-up* de leur démarche, les comités de rivière (*Flosskomitee*) devant garder la définition de leurs priorités. Le MECB a rassuré en indiquant que la loi définit un cadre général et que les conventions seront révisées conjointement.

3e partie — Calibrage des attentes par mission

Les échanges ont porté sur trois missions des PCE :

Administration et coordination : Les PCE demandent de la clarté sur leur raison d'être, la répartition des responsabilités et les ressources disponibles. L'AGE attend un plan de travail ciblé et concerté, une meilleure coordination avec le Copil et s'interroge sur la motivation réelle des communes. Perspective commune : travailler au niveau régional, élaborer un plan concerté et s'appuyer sur le *Renaturierungsdësch* pour clarifier missions et rôles.

Sensibilisation et information : Les PCE appellent à une stratégie commune PCE/AGE et mettent en avant la persévérance comme condition de succès. L'AGE souhaite l'utilisation des coopérations existantes (notamment agricoles) et une diffusion plus large des campagnes. Perspective commune : informer les communes et acteurs locaux, instaurer un comité de coordination pour le partage de *lessons learned*, et mener des projets phares sur le long terme.

Mise en œuvre de la DCE : Les attentes les plus nombreuses. Les PCE souhaitent une communication bidirectionnelle, la reconnaissance de leur expertise (au lieu de recourir systématiquement à des cabinets privés), la simplification des procédures, un financement direct, le respect du calendrier et une priorisation réaliste. Ils dénoncent des situations concrètes : communes ne se sentant pas responsables (Chiers), manque de personnel (Syr), PCE oubliés lors de réunions régionales (Attert, Öewersauer). L'AGE attend des PCE un rôle multiplicateur, une formation sur les enjeux, la promotion de projets hydromorphologiques et un échange bilatéral annuel. Perspective commune : améliorer les comités d'accompagnement, garantir l'invitation proactive des PCE aux réunions régionales, et instaurer un comité de rivière rassemblant tous les concernés.

4e partie — Analyse des processus (Flow-Charts)

Deux exercices d'analyse de processus ont été menés :

Mise en œuvre d'une mesure technique : Inspiré d'un projet pluriannuel du PCE Syr, le processus comprend quatre phases — (1) préparation et évaluation (cartographie, définition des parcelles, priorisation), (2) engagement et autorisation (sensibilisation, études d'impact, budget, consultations), (3) mise en œuvre (travaux de réaménagement, monitoring, information) et (4) évaluation (documentation, bilan, planification de nouveaux projets). Le processus aurait dû être simplifié pour le rendre plus palpable.

Écriture du plan de travail annuel : L'exercice incomplet a tout de même révélé qu'une grande partie des étapes doivent être regroupées en début de processus avec un maximum d'acteurs régionaux (AGE, Chambre d'agriculture, ANF, ASTA, communes, syndicats, COPIL Natura 2000). Les étapes non retenues (votes conseils communaux, analyse dossier par MECB-AGE, etc.) reflètent la volonté de simplifier la chaîne décisionnelle.

5e partie — Conclusions et prochaines étapes

Les participants ont apprécié les échanges et les perspectives du MECB, avec un optimisme et une dynamique constructive malgré des questions restant à clarifier. La tension récurrente entre *bottom-up* (PCE) et *top-down* (administration) illustre le besoin d'un cadre clair et homogène. Selon le MECB, les conventions seront harmonisées et pourront être signées dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'eau ; il ne s'agit pas de les standardiser, mais de donner un cadre clair dans lequel chaque partenariat fixera ses priorités. Les actions prioritaires du *Renaturierungsdësch* seront également mises en œuvre. Pour l'AGE, tous les participants partagent la passion d'améliorer la qualité des cours d'eau, mais des clarifications seront nécessaires pour avancer ensemble.